



## Pension alimentaire due à une ex-épouse ?

Par **Lolas**, le **08/02/2010** à **13:58**

Bonjour

Mon mari a eu 1 fils d'un précédent mariage, soldé par un divorce demandé conjointement. Depuis la naissance de son fils, son ex-femme a cessé toute activité professionnelle pour cause de maladie.

Aujourd'hui, leur fils étant sur le point d'entrer dans la vie active, mon époux va cesser de verser à son ex-femme cette pension alimentaire...mais elle, sans revenu, continue à compter dessus pour vivre.

Mon mari a t-il obligation de venir en aide financièrement à son ex-épouse, bien que divorcé depuis plus de 15 ans ? Et si oui, dans quelle mesure, sur quelle base et pendant combien de temps ?

Sachant que le montant de la pension alimentaire n'a jamais été revalorisé fonction de l'importante hausse de salaire de mon époux, ni selon l'inflation du cout de la vie, cela peut-il être demandé par son ex-femme à posteriori ?

Merci pour votre aide.